

Travailler à l'étranger : Expatrié ou détaché ? Mieux choisir son contrat en fonction de sa retraite

A l'occasion de la 2^e édition nationale des « **Rendez-vous de la retraite** », du 20 au 25 novembre 2017, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco informent les actifs sur leurs droits à la retraite, en fonction de leur différent parcours de vie.

Fidèles à leur mission d'intérêt général, les organismes paritaires Agirc et Arrco, qui gèrent les retraites complémentaires des 18 millions de salariés du privé, souhaitent encourager les actifs à s'informer sur leurs droits à la retraite, tout au long de leur carrière. Ceci pour permettre d'orienter leurs choix de vie personnelle et professionnelle, en toute connaissance de cause.

Romain, 30 ans, salarié, a pour projet de partir travailler à l'étranger.

Un contrat de travail à l'étranger peut prendre deux formes : travailleur détaché ou travailleur expatrié.

- **Dans le cas d'un contrat en détachement, rien ne change.** Le salarié et son entreprise continuent à cotiser auprès des régimes de retraite des salariés français. Ces cotisations permettent de continuer à obtenir des points qui viendront s'ajouter à ceux déjà inscrits sur son compte.
- **Dans le cas d'un contrat d'expatriation, le droit local s'applique alors.** Le salarié ne cotise plus auprès des organismes français, sauf s'il opte pour des cotisations volontaires auprès de la CRE-Ircafex, la caisse de retraite complémentaire des expatriés. Dans ce cas, les points acquis grâce à cette cotisation volontaire viendront s'ajouter à ceux déjà obtenus.
Sur les 2,5 millions de Français établis à l'étranger, dont la moitié a entre 26 et 60 ans, 129 000 ont opté pour des cotisations volontaires en 2015. Le cotisant volontaire est âgé en moyenne de 40,5 ans.



Les Rendez-vous de la retraite 2017 – 2^e édition

S'informer sur sa retraite : les outils d'information et d'aide à la décision en ligne existent, mais restent insuffisamment connus !

Pour la 2^e année consécutive, les organismes de retraite complémentaire Agirc-Arrco partent à la rencontre des actifs, dans toute la France. Les « Rendez-vous de la retraite », organisés du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017 sont l'occasion pour chacun des actifs, de faire le point gratuitement sur leur situation avec un conseiller et d'être guidé dans leurs choix. Au programme :

dans chaque département, des consultations personnalisées sans rendez-vous, des conférences pratiques dans plusieurs grandes villes de France et un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite.

Retrouver la liste des centres d'information (CICAS) partenaires de l'événement sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

A propos de l'Agirc et l'Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale et représentent entre 30 et 55 % de la retraite globale.

L'Agirc et Arrco représentent 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. Ils versent 70 milliards de retraites par an à 12 millions de retraités.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse :

Agence Florence Gillier & Associés : 01 41 18 85 55 – 06 46 05 26 31

Virginie Belloir : virginieb@fgcom.fr

ⁱ Source : Conseil d'orientation des retraites